AB POST

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €

Siège social : Z.A. Le Motté, 50300 AVRANCHES

499 091 551 RCS COUTANCES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mardi 1er juillet,

A 11 h 00,

La Société CAP 270 HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 800 000 €, ayant son siège social Le Motté, 50300 AVRANCHES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 539 595 025 RCS COUTANCES,
Représentée par Messieurs Eddie LEMAITRE et Raphaël ROUSSEL-JEANNE, en leur qualité de co-gérants,

Associée Unique et Présidente de la société AB POST,

A pris les décisions suivantes :

- Remplacement du Président Directeur Général
- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de désigner en qualité de Président de la société à compter de ce jour :

- La société PMG HOLDING
  Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 254 008 €
  dont le siège social se situe à 43 rue Pierre Valette 92240 Malakoff
  immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre
  sous le numéro 850 298 001
  réprésentée par son Gérant, M. Eddie LEMAITRE

M. Eddie LEMAITRE, en sa qualité de Gérant de la société PMG HOLDING a fait savoir par avance qu'il accepte les fonctions de Président de la Société, qu'il satisfait à toutes les conditions requises, qu'il ne faisait l'objet d'aucune interdiction l'empêchant d'exercer lesdites fonctions et qu'il n'était pas atteint par les limitations prescrites par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice du dit mandat.

Conformément à l'ARTICLE 13 des statuts, le Président est nommé pour une durée d'un exercice qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de celle-ci. Toutefois, son mandat sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée identique, faute pour ladite Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, de se prononcer sur son renouvellement ou non du Président, et ainsi de suite, d'exercice en exercice.

Sa rémunération sera fixée par acte séparé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, Présidente, décide de désigner en qualité de Directeur Général de la société à compter de ce jour :

- La société MARVIC
  Société à Responsabilité Limitée au capital de 966 004 €
  dont le siège social se situe à 4, avenue Paul Teillon 50610 JULLOUVILLE
  immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Coutances
  sous le numéro 850 298 613
  réprésentée par son Gérant, M. Raphaël ROUSSEL-JEANNE.

M. Raphaël ROUSSEL-JEANNE, en sa qualité de Gérant de la société MARVIC a fait savoir par avance qu'il accepte les fonctions de Directeur Général de la Société, qu'il satisfait à toutes les conditions requises, qu'il ne faisait l'objet d'aucune interdiction l'empêchant d'exercer lesdites fonctions et qu'il n'était pas atteint par les limitations prescrites par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice du dit mandat.

Conformément à l'ARTICLE 14 des statuts, Le Directeur Général est nommé sans que cette durée dépasse celle des fonctions de président : soit pour une durée d'un exercice, renouvelable tacitement.

Pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, la société MARVIC est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts et des pouvoirs qui lui sont confiés.

Sa rémunération sera fixée par acte séparé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
CAP 270 HOLDING
Représentée par ses gérants,
Eddie LEMAITRE et Raphaël ROUSSEL-JEANNE

La société PMG Holding [1]
représentée par M. Eddie LEMAITRE
Bon pour acceptation des fonctions de président Directeur Général

La société MARVIC [2]
représentée par M. Raphaël ROUSSEL- JEANNE
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

[1] Signature + Bon pour acceptation des fonctions de Président Directeur Général
[2] Signature + Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général